

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 08 FEVRIER 2016 A 20 H 15

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Seize, le **08 FEVRIER A 20 H 15**

Extrait affiché le :
09 février 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

1^{ère} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET
Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN
Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIERE Chantal, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Création d'une commission
communale.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	Mme VINCENT Marie
Mme BENOIT Marie-Hélène	à	Mme DEMAIZIERE Chantal
M. DEMENGE Abel	à	M. SALTZMANN Michel

N° 2/2016

Secrétaire de séance : Mme VINCENT Marie

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une
commission municipale dont l'objectif sera de travailler sur le devenir du site de l'hôpital Jacques Mellez,
de définir les besoins de notre Ville en matière de santé et de services de proximité.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales, les Commissions sont formées par le Conseil Municipal et présidées de droit par le Maire.

Cette commission travaillera en lien avec l'ARS, les médecins généralistes
du secteur, le Centre Communal d'Action Sociale de Raon l'Étape, les services de la Sous-Préfecture de
Saint-Dié-Des-Vosges et toutes les instances susceptibles d'apporter leur contribution. 5 membres du
Conseil Municipal rejoignent Monsieur le Maire, Président de droit. Il s'agit de Madame Line GEROME,
Monsieur Michel PIERRAT-LABOLLE, Mesdames Irène MICHEL, Noëlle PIANT et Edith STAUB.

Le Conseil Municipal délibère sur cette proposition et décide de l'adopter à
l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,